

« LES AIGLES



BASKET VIF »

Adresse : MDA 4 rue du Polygone 38450 VIF
Président : Mr DELRIO Cédric
Secrétaire : Mr HERSON Yannick
Responsable des licences : 06 65 11 84 10

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles du règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club, au sein de ce dernier ou lors de manifestations extérieures.

Les règles s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, remplaçants, accompagnateurs, supporters et spectateurs.

Les adhérents s'engagent à pratiquer au sein du club dans esprit de fair-play, dans le respect des règles sportives du basket.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit également de la part de tous le respect du matériel mis à disposition, s'agissant des équipements de basket-ball (gymnases ou des tenues sportives de match et d'entraînement.

Le règlement est signé et accepté par tous les adhérents à chaque renouvellement de licence ou de nouvelle licence ainsi que lors d'une mutation.

Le président, les membres du bureau et les entraîneurs veillent spécifiquement à l'application et au respect des règles de ce règlement et se réservent le droit de résilier de plein droit et à ses torts exclusifs, tout adhérents dont l'attitude ou le comportement présenteraient un risque pour lui même ou pour les autres.

Assurance : L'adhérent se doit d'être assuré et de fournir lors de son inscription une attestation de responsabilité civil. Sans cela il ne sera pas possible de pratiquer au sein du club.

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de blessure liée à l'activité ainsi que des conséquences suite à celle ci.

Tenues : une tenue appropriée à la pratique du basket est obligatoire. Il est proscrit lors de l'activité de porter bijoux tels que boucles d'oreilles, bracelets, bagues ou encore colliers.

Je soussigné

(nom et prénom du joueur)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club « Les Aigles Basket Vif » et l'accepte

Fait en deux exemplaires dont un que je conserve.

Fait à Vif le :

Signature du joueur